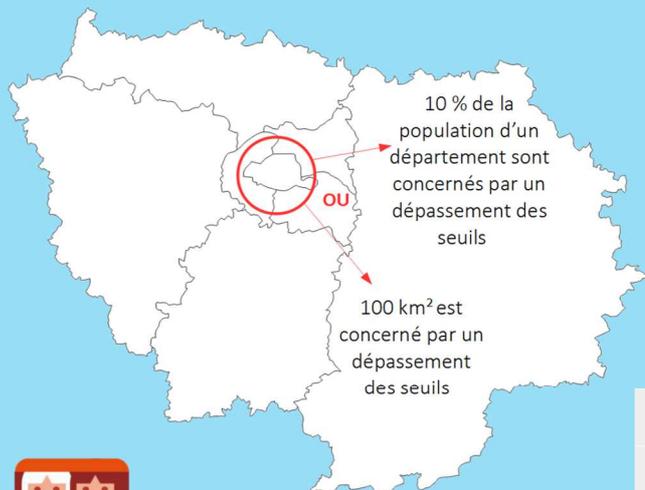


# LES MESURES D'URGENCE

## en cas d'épisode de pollution

Pour gérer les épisodes de pollution et réduire rapidement les émissions de polluants, un nouvel arrêté interpréfectoral définit les procédures d'information du public et les mesures d'urgence.

### Un pic de pollution, c'est quoi ?



décide des mesures après consultation d'un comité d'experts et d'un comité d'élus



### Deux seuils

|                 | INFORMATION-RECOMMANDATION* | ALERTE**              |
|-----------------|-----------------------------|-----------------------|
| particules      | 50 µg/m <sup>3</sup>        | 80 µg/m <sup>3</sup>  |
| ozone           | 180 µg/m <sup>3</sup>       | 240 µg/m <sup>3</sup> |
| Dioxyde d'azote | 200 µg/m <sup>3</sup>       | 400 µg/m <sup>3</sup> |

\* Quand une exposition de courte durée a des conséquences immédiates sur les populations sensibles

\*\* Quand une exposition de courte durée a des conséquences immédiates sur toute la population

Diffusion d'informations et de recommandations sanitaires et environnementales

Diffusion d'informations et de recommandations sanitaires et environnementales

Mesures de restriction d'activités ou de circulation

### Les principales mesures d'urgence

#### TRAFIC ROUTIER

- Renforcer les contrôles "pollution"
- Abaisser la vitesse maximale autorisée de 20 km/h
- Obliger les poids-lourds en transit à contourner l'agglomération
- Interdire la circulation pour les véhicules les plus polluants : instauration de la circulation différenciée



#### CHAUFFAGE

- Limiter la température à 18°C
- Interdire l'utilisation du chauffage au bois en appoint ou d'agrément

#### AUTRES

- Interdire totalement les activités de brûlage à l'air libre
- Arrêter ou reporter certaines activités industrielles ou agricoles



### La persistance, c'est quoi ?

C'est le dépassement du seuil d'information pendant au moins deux jours consécutifs, sans pour autant dépasser le seuil d'alerte. Dans ce cas, le Préfet de police peut mettre en oeuvre des mesures contraignantes dès le deuxième jour.